

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 90**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

---

**OBJET**

Adhésion à l'association des villes et des collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) : cotisation 2017

---

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
22 76**

## **PRESENTATION**

Conscient de l'importance du très-Haut-Débit pour son territoire, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône développe une politique volontariste en matière d'aménagement numérique.

Il porte notamment un projet de réalisation d'un réseau d'initiative publique, et lance bientôt une réflexion sur les usages et services sur son territoire.

## **OBJET DU RAPPORT**

L'Association des villes et des collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) est une association Loi 1901, qui en relation avec les acteurs économiques et les pouvoirs publics, représente et défend l'intérêt des collectivités, et, à travers elles, l'intérêt public local.

Forte de 25 ans d'expérience, elle représente un nombre considérable de structures locales adhérentes: Villes (33), Intercommunalités (89), Départements (102), Région. Ceci lui donne le recul nécessaire dans les analyses, les questions du jeu des acteurs, la réglementation et les stratégies.

En tant qu'organisme fédérateur, elle porte les intérêts des collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques et agir ensemble au plan national. Au-delà des infrastructures et des réseaux, les axes de travail de l'AVICCA incluent le numérique éducatif, les SIG, les territoires intelligents, l'audiovisuel.

Le Conseil Départemental souhaite adhérer à cet organisme au regard de l'efficacité de ses interventions. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 4 970 €.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose :

- de permettre au Conseil Départemental d'adhérer à l'AVICCA,

- de verser à ladite association le montant de la cotisation pour l'année 2017 soit un montant de 4 970 €,
- d'approuver l'engagement comme indiqué dans le tableau financier joint au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL